

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE LA REGION DE GARLIN

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, les membres du Comité syndical se sont réunis à GARLIN sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21	Membres présents : Mmes BITAILLOU F, DUFRECHE MH, DUPLANTIER MC, MAILLOT MC, PLANTE M. Mrs ERIZABAL C, GUIRAUT J, JONVILLE B, LACOSTE P, LAHORE C, LAHORE JP, LANUSSE-CAZALE A, LECHON A, MARTENS C, MICHEL D, MONSEGU M, PAULIEN R, PELANNE C.
En exercice	21	
Présents	17	
Dont suppléants	1	
Dont représentés	0	
Votants	17	
Dont pour	17	
Dont contre	0	
Dont abstention	0	
<i>Convocation : 06.02.2019</i>		
Etaient excusés : Mme ARGILAGA MC, Mrs CAU-MIL T, CAZALIS PETIT JEAN J, COSTADOAT P, MICHEL D.		
Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MAILLOT		

N°2019-B2 – FINANCES – PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE JEUNE – DEMANDES DE SUBVENTION

RAPPORT

Mme la Présidente expose au Comité Syndical le projet d'aménagement d'un espace Jeunes.

Elle rappelle au Comité Syndical que le Projet Educatif de Territoire, validé par l'assemblée en mars 2018, propose dans son axe 6 « Créer des Espaces d'implication et de participation des enfants et des jeunes » la création d'un espace Jeunes sur les temps périscolaire et extrascolaire.

Elle précise également que la Communauté de Communes des Luys en Béarn est en train de mettre en place un maillage de structures autour de la politique jeunesse sur son territoire et que la mise en œuvre sur GARLIN est prioritaire. La CCLB accompagnera financièrement le Syndicat dans le fonctionnement.

Elle ajoute que le dossier de demande de subvention a été établi par le Service Technique de l'Agence Publique de Gestion Locale et que la dépense a été évaluée à 400 862.96 € HT en intégrant l'acquisition immobilière.

Mme la Présidente sollicite l'autorisation du Comité Syndical pour rechercher et demander le maximum de subventions possibles auprès des différents financeurs.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'aménagement d'un espace jeunes à GARLIN

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter de l'Europe, de la Région Nouvelle-Aquitaine ou de tout autre financeur potentiel le maximum de subventions possible pour ce type d'opération et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
La Présidente,

